

Le code de vie de l'école

Ma responsabilité d'élève

1. Je viens à l'école tous les jours.

Début des classes : le matin : la cloche sonne à **8 h 05**
le midi : la cloche sonne à **12 h 50**

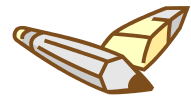


La surveillance du matin commence à 8 h. Les élèves qui dînent à la maison peuvent se présenter dans la cour à partir de **12 h 40 seulement.**

2. Je parle un français de qualité dans toutes les activités scolaires.
3. Je fais soigneusement tous les travaux scolaires, devoirs et leçons, qui me sont demandés, tant à l'école qu'à la maison. Je respecte les dates de remise des travaux.
4. Je remets tous les messages à mes parents ou à mon professeur.

Exemples : calendrier du mois, messages, mot du professeur dans l'agenda

5. Toute l'année, j'apporte en classe le matériel scolaire dont j'ai besoin.
6. À l'école, je respecte le **code vestimentaire en tout temps.** En éducation physique, je porte un short ou un pantalon de sport, un chandail à manches courtes et des souliers de course. Pour une raison d'hygiène, je me change après le cours. Ces vêtements doivent être dans un sac en tissu, le tout identifié au nom de l'enfant.



Le port de la casquette, du chapeau ou du fichu est réservé à l'extérieur de l'école.
Le port de bijoux est interdit au cours d'éducation physique.

7. Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.
8. Je n'apporte pas de friandises, de graines de tournesol, de nouilles sèches, de liqueurs douces, de gommes, de jeux électroniques ni de jouets à l'école.

Les appareils électroniques, les patins à roues alignées, les trottinettes et les téléphones cellulaires sont interdits à l'école.

Je respecte les autres et leur travail

9. Je travaille dans le calme et je respecte les autres quand ils travaillent.



10. Je surveille mon langage et je m'adresse poliment à tous mes camarades.
11. Je respecte les consignes et je m'adresse poliment à tout le personnel de l'école.
12. En tout temps, l'intimidation, la violence physique ou verbale ne seront tolérées à l'école.



Je respecte le milieu



13. Je prends soin de tout le matériel prêté par mon école : bureau, chaise, manuels et fournitures scolaires et casiers.
14. Je garde mon école propre et je respecte tout ce qui est affiché ou exposé à l'école.

15. Bibliothèque

Prêt : Je peux emprunter 1 livre ou 2 pour une semaine.

Le prêt peut se renouveler pour une autre semaine.

Pour un oubli : Je ne peux emprunter un autre livre.

Pour une perte : Je suis responsable du remplacement.



16. Cour d'école

- a) La responsabilité des surveillants du service de garde et du dîner se limite aux élèves inscrits à ces services.
- b) Au son de la cloche je prends mon rang rapidement en me déplaçant calmement.
- c) L'utilisation de balles de neige, de branches, de bâtons est interdite.
- d) Je prends soin de tout le matériel prêté par l'école pour jouer à l'extérieur.
- e) Je fais attention aux arbres, aux arbustes et aux jeux qui agrémentent la cour d'école.
- f) Je ne monte pas sur les grosses roches dans la cour de l'école.
- g) Si j'utilise la balançoire, je me balance seul, assis convenablement. Les balançoires des tout-petits sont réservées aux moins de 4 ans.
- h) Si j'utilise la glissoire, je glisse les pieds devant et je remonte par les marches. Il faut glisser un à la fois pour éviter les bousculades et les blessures.
- i) Si j'utilise les modules de jeux, je me suspends par les mains aux barreaux et aux anneaux. Dès qu'il y a gel au sol, l'accès aux modules de jeux est interdit.
- j) J'utilise la structure du ballon-poire uniquement pour jouer avec le ballon.
- k) J'utilise la fontaine uniquement pour boire.



Application du code de vie



Le code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu : école, classe, cour d'école, service de dîner, service de garde, sorties scolaires, études dirigées et activités parascolaires.

Cependant, si un élève ne le respecte pas, il y aura certaines conséquences.

La démarche appliquée sera la suivante :

Conséquences

1^e Avertissements verbaux.

2^e Avertissements écrits dans l'agenda et retrait temporaire du groupe si nécessaire.

3^e Suite à certains manquements au code de vie, l'élève pourra avoir une retenue après l'école.

Selon la gravité du geste, le processus peut-être accéléré. Si le comportement de l'élève ne s'améliore pas : étude de la situation avec l'enseignant, la direction et les parents.

Toutefois, chaque situation sera évaluée selon la gravité du geste et la récurrence de ce dernier.

La direction se réserve le droit de suspendre un élève selon la gravité ou la récurrence d'un manquement.

Conséquences pour les manquements majeurs

Les manquements majeurs sont consignés à l'agenda par ***l'intervenant** et signés par le parent. (Une page différente par étape)

1^{er} et 2^e manquements majeurs : retenue à une date fixée par l'éducatrice spécialisée et geste réparateur. Pendant ce temps, l'élève devra compléter une réflexion qu'il devra faire signer par les parents.

3^e manquement majeur : présence à l'école lors d'une journée pédagogique : réflexion et geste réparateur

Temps des retenues :

1^{er} cycle : 30 minutes

2^e cycle : 45 minutes

3^e cycle : 60 minutes

***Intervenant** : tout adulte de l'école significatif pour l'élève.

Conséquences pour les manquements mineurs

Les manquements mineurs sont consignés à l'agenda par l'intervenant et signés par le parent. (Une page différente par étape)

Au 3^e manquement mineur

Retenue à une date fixée par l'éducatrice spécialisée

1^{er} cycle : 30 minutes

2^e cycle : 45 minutes

3^e cycle : 60 minutes

Au 6^e manquement mineur

Même conséquence qu'au 3^e manquement ainsi qu'une rencontre avec l'élève, l'intervenant et la direction.

Au 9^e manquement mineur

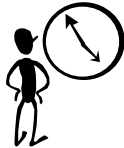
Même conséquence qu'au 6^e manquement et les parents devront assister à la rencontre.

Exemple d'un manquement

Manquement mineur : élève qui s'amuse à lancer de la neige.

Manquement majeur : élève qui touche quelqu'un avec une balle de neige.

Retards



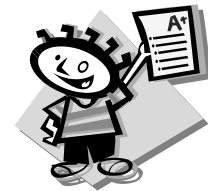
Les retards sont consignés à l'agenda par les enseignants et les spécialistes.

Trois (3) retards accumulés dans la même étape : 30 minutes de retenue selon une date fixée par l'éducatrice spécialisée.

École buissonnière (absence non motivée)

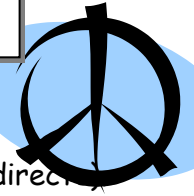
Reprise intégrale du temps perdu après les heures d'école.

Exemple : Lors d'une journée pédagogique.



Interventions Pacifique-Action

Protocole en cas d'intimidation



1. Manquement mineur ou majeur, selon le geste posé (agression directe ou indirecte).

Rencontre de l'élève par un intervenant de l'école (enseignant, éducatrice spécialisée, psychoéducatrice, direction...) et réflexion écrite ou verbale selon le type de manquement.

Consignation du geste dans la chemise rouge intimidation

2. S'il y a un deuxième geste, il y aura un manquement majeur automatiquement et une retenue.

Il y aura une réflexion à faire signer par les parents et par la direction qui rencontrera l'élève concernant le geste posé.

De plus, une affiche promouvant la paix sera produite par l'élève et affichée à l'école.

Consignation du geste dans la chemise intimidation.

Réflexion à faire signer par les parents et à insérer dans la chemise intimidation.

3. S'il y a un troisième geste, il y aura une convocation des parents par la direction pour discuter de la situation en compagnie de l'enfant.

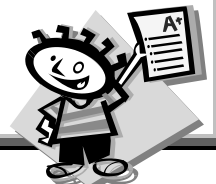
L'élève aura un manquement majeur et un contrat de comportement avec des conditions à respecter pour un temps déterminé.

Consignation du geste dans la chemise intimidation de la classe et copie du contrat dans la chemise.

4. Si le contrat n'est pas respecté, il y aura convocation des parents et de l'agent sociocommunautaire.

Il y aura une révision du contrat et des conséquences déterminées selon la gravité du geste (perte de privilège ou autre).

Consignation du geste dans la chemise intimidation.



Mon engagement scolaire 2011-2012

En tant qu'élève de l'école Saint-Zotique, j'ai lu et pris connaissance du *Code de vie* de mon école et de ses règles d'application et je m'engage à les respecter.

(signature de l'élève)

(date)

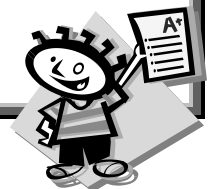
En tant que parent d'élève, nous avons lu et pris connaissance du *Code de vie* de l'école Saint-Zotique et nous nous engageons à encourager et à aider notre enfant à respecter ces règlements. L'école peut compter sur notre entière collaboration.

(signature des parents)

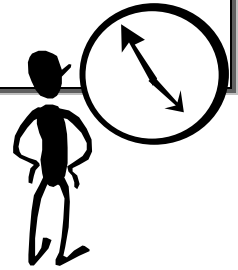
(date)

N.B. Cet engagement doit être signé par l'élève et les parents dès la première semaine de classe.

Merci de votre collaboration
La direction



Consignation des retards



1^{re} étape : du 29 août 2011 au 11 novembre 2011

2^e étape : du 14 novembre 2011 au 24 février 2012

3^e étape : du 28 février au 21 juin 2012

Date	Motif	Signature parent
Retenu le :		
Retenu le :		
Retenu le :		
Retenu le :		
Retenu le :		

Aucun retard
BRAVO !

